

CHALLENGE TREPORTAIS VTT ^{30ème édition}



REGLEMENT

Article 1 : Sous l'égide de la FSGT, le club de l'AS TREPORT CYCLISME organise

Le CHALLENGE TREPORTAIS V.T.T 2025, 30^{ème} édition « type Cross-Country »
Ouvert à toutes et à tous à partir de 5 ans ; et à toutes les fédérations cyclistes (FSGT, FFC, UFOLEP, FFCT, FFTRI) et aux non-licenciés avec certificat médical.

Article 2 :

Calendrier du CHALLENGE TREPORTAIS VTT 2025, 30^{ème} édition :

Dimanche 31 Aout : INCHEVILLE (76)

Samedi 06 Septembre : SEPT MEULES (76)

Dimanche 21 Septembre : MONCHAUX - SORENG (76)

Dimanche 05 Octobre : LE TREPORT (finale) (76)

Article 3 : Pour la course Adultes, des points seront attribués aux 25 premiers à chacune des 4 manches selon le barème ci-dessous :

150-135-120-110-105-100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-45-40-35-30-25-20-15-10-5

Des classements annexes seront également établis pour les 15 premiers seniors A, seniors B, juniors, féminines juniors, féminines A et B, vétérans A, vétérans B et vétérans C à chacune des 4 manches selon le barème ci-dessous :

50-45-40-35-30-25-20-18-15-12-10-8-5-3-1

Pour les courses Jeunes (cadets, minimes, benjamins, pupilles, poussins, moustiques), des points seront attribués aux 25 premiers garçons et aux 25 premières filles à chacune des 4 manches selon le barème ci-dessous :

150-135-120-110-105-100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-45-40-35-30-25-20-15-10-5

Article 4 :

A l'issue de chaque course, 9 maillots de leaders (NORET fournisseur officiel) seront remis, un pour le premier du classement général scratch provisoire des Adultes (LE BICLOUNE 76 Etalondes), un pour le premier du classement provisoire des Vétérans A (UNE HEURE POUR SOI Etalondes), un pour le premier du classement provisoire des Seniors B (GARAGE MODERNE Etalondes), un pour le premier du classement provisoire des Juniors (LE DAMALI, Restaurant au Treport), un pour le classement provisoire des Féminines (NEW HAIR Salon de Coiffure à Mesnil Réaume), un pour le classement provisoire des Vétérans B et C (AQUALOMA Eu), un pour le premier du classement cadets (K COM CREA à Blangy s/Bresle) et un pour le classement provisoire des cadettes (PARAPHARMACIE LECLERC Etalondes). Si un vétéran ou un senior B ou un junior venait à avoir le maillot de leader général, ça serait le deuxième au classement vétéran ou senior B ou junior qui le porterait sur la prochaine course. Le port de ces maillots de leader est obligatoire.

Et il y aura un maillot pour le classement général provisoire sur le classement minime garçons. (DESTINATION MERS-LE TREPORT), et 1 maillot pour les minimes filles le jour de la finale pour le classement général final.

Pour le classement général final, ce sera bien le vainqueur de la catégorie qui endossera le maillot, mais la dotation finale ne sera pas cumulable.

Article 5 :

Un classement général (ouvert à toutes et à tous ; et à toutes les fédérations) par catégorie sera établi à la suite de chaque manche. En cas d'ex aequo à l'issue de la finale, c'est le vététiste le mieux classé lors de la course de la finale du TREPORT qui sera classé premier.

Un classement par équipe (challenge du nombre) (« souvenir Jacky JACQUES ») récompensé par les AMBULANCES TREPORTAISES sera également établi sur le nombre de participants. En cas d'ex aequo à l'issue de la finale, c'est le club le plus représenté à la finale qui sera classé premier. Les 5 premières équipes seront récompensées lors de la finale. (Le club organisateur, l'AST Cyclisme, ne figurera pas sur ce classement).

Un classement de meilleure équipe sera attribué « Souvenir des Dirigeants ». Dans chaque catégorie jeunes (des poussins aux cadets), sera attribué des points aux 10 premiers Jeunes (filles et garçons confondus) (10-9-8-7-6-5-4-3-2-1) et aux 25 premiers adultes (30-28-26-24-22-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1). Les 5 premières équipes seront récompensées lors de la finale. En cas d'ex aequo à l'issue de la finale, c'est le club qui aura marqué le plus de points à la finale qui sera classé en premier.

Article 6 :

Dotation par épreuve : Pour les jeunes (moustiques à cadets) : à chaque course, il sera remis une coupe et un bouquet de fleurs au 1^{er} de chaque catégorie, aux 2^{ème} et 3^{ème} sera mis un lot ; un filet garni à tous les participants (**présence obligatoire à la remise des prix**).

Pour les adultes : à chaque course, il sera remis une coupe et un bouquet de fleurs au 1^{er} de chaque catégorie qui sera appelé au podium ; une bouteille, offert par le centre E-LECLERC d'Eu-Etalondes, sera remis aux 3ers adultes scratch de la course du jour et une bouteille de bière sera remise au 4^{ème} et au 5^{ème} adultes scratch de la course du jour.

Les 5 premiers adultes (hommes) seront appelés au podium pour une prise de photo, ainsi que chaque premier de catégorie à qui sera offert coupe et bouquet de fleurs. Un filet garni à tous les participants (**présence obligatoire à la remise des prix**).

Les 5 premières féminines seront également appelées au podium pour une prise de photo et pour remise de récompense (bouteille, bouquet, coupe à la 1^{ère} et bouteille de la 2^{ème} à la 5^{ème}), ainsi que la 1^{ère} junior, la 1^{ère} Féminine A et B.

Dotation finale : Des lots et des bons d'achats seront remis aux 10ers vététistes figurant dans les différents classements. Et les trois premiers de chaque catégorie jeunes recevront également une coupe ou un trophée. Chez les adultes, trophée au 1^{er} et lots aux 2^{ème}, 3^{ème}. **La valeur de ces lots sera d'environ de 3500 Euros.**

Article 7 : Pour figurer au classement général final, il faut impérativement participer à la finale et à au moins deux autres manches du Challenge Tréportais VTT 2025 et être présent à la remise finale.

Article 8 :

A chaque fin d'épreuve, tous les concurrents devront obligatoirement rendre leur plaque de cadre et dans un état propre ; si pas rendu, l'organisation enverra une amende de 30€ au club du coureur concerné, et celui-ci se verra son inscription refusée aux autres manches. Un point plaques sera mis en place pour rendre les plaques pendant les courses.

Article 9 :

Lors de la course des jeunes, les parents n'ont pas le droit de suivre leurs enfants. (Sauf cas exceptionnel, autorisé par l'organisateur). Un petit circuit est aménagé pour les plus petites catégories.

Article 10 :

MATERIEL = Le changement de roue est autorisé sur tout le circuit. Le changement de vélo est interdit.

Le vélo électrique est strictement interdit. Les caméras style « go pro » sont interdites.

Article 11 :

Le ravitaillement solide et liquide est autorisé sur tout le circuit, mais attention à la nature (voir article 18).

Article 12 :

Sur les 4 épreuves, **le port du casque est obligatoire pendant la course et pendant l'échauffement.**

Article 13 :

Tout concurrent vu entrain de tricher en course sera disqualifié, non classé et non récompensé.

Les engagements se feront la plate-forme d'engagements TROP EVENT, et seront limités à 200 adultes, 45 cadets, 45 minimes, 40 benjamins, 40 pupilles, 20 poussins et 20 moustiques.

Si la limite n'est pas acquise, l'organisateur se donne le droit d'ouvrir les engagements sur place (+ 3€) avec paiement par chèque obligatoire.

Prix de l'engagement = 5 euros pour les catégories jeunes (de poussins à cadets) et 8 euros pour les catégories adultes. (+0.60 € pour le droit d'engagement sur le site Trop Event)

Pour tous renseignements, contactez nous par mail : astreportcyclisme@club.fr

Obligatoire pour les non licenciés, joindre un certificat médical de moins de 3 mois.

Pour les jeunes, l'appel se fera par rapport au classement général provisoire à partir de la 2^{ème} manche ; sur la 1^{ère} manche, il se fera à partir de la réception des engagements. Pour les adultes, sur la 1^{ère} manche, l'appel se fera par rapport aux résultats du challenge 2024 (classement fait sur l'ensemble des concurrents sur les 4 manches de 2024) et aux meilleures places faites sur une manche 2024 ; à partir de la 2^{ème}, l'appel se fera par rapport au classement scratch provisoire (+ une quinzaine de places réservées pour les éventuelles têtes d'affiche).

Article 16 : Les catégories d'âges sont les suivantes :

JEUNES →

Moustique : (2020-2019) Poussin : (2018-2017) Pupille : (2016-2015) Benjamin : (2014-2013)

Minime : (2012-2011) Cadet : (2010-2009)

ADULTES →

Junior (2008-2007) Senior A (2006 à 1996) Senior B (1995 à 1986)

Vétéran A (1985 à 1976) Vétéran B (1975 à 1966) Vétéran C (1965 à ...)

Féminine Junior (2008 à 2007) Féminine A (2006 à 1986) Féminine B (1985 à) Tandem (2008 à)

Article 17 :

Les plaques seront données à partir de 11 heures 15 pour les jeunes et à partir de 12h30 pour les adultes jusque 14h40 (après cela, plus aucune plaque ne sera délivré)

Lors de l'émargement = pas de signature, ce sera l'organisateur qui cochera la case en face du nom du coureur présent.

Les départs des jeunes (moustiques, poussins, pupilles, benjamins, cadets et minimes) seront donnés à partir de 12 heures 30.

(A titre indicatif → 12h30 : moustiques / 12h45 : poussins / 13h05 pupilles / 13h30 benjamins / 14h00 cadets suivi des minimes.)

Le départ des adultes sera donné à 15 heures.

Tous les concurrents devront se présenter dix minutes avant leur départ respectif pour l'appel.

Tout coureur jugé, à son dernier passage sur la ligne d'arrivée, trop en retard sur le temps du premier, pourrait être arrêté et classé à sa place respective.

Article 18 :

L'organisateur se donne le droit de modifier le nombre de tours sur toutes les manches en fonction des conditions météorologiques ou autres raisons.

Article 19 :

Respect de l'environnement : Nous prions chaque participant de bien vouloir respecter l'environnement et de ne pas jeter ses dosettes, tubes, papiers, chambres à air, etc..., par terre dans la nature.

Article 20 :

Tout coureur ayant pris sa plaque se dit respecter le présent règlement et autorise la diffusion des photos prises sur le circuit par un membre de l'organisation sur internet (site, facebook, affiche de l'année suivante, etc).

Article 21 :

Le club organisateur « AS TREPORT CYCLISME » du Challenge Tréportais s'engage à respecter et faire respecter le présent règlement.